

La biodiversité en Occitanie

Les milieux ouverts et semi-ouverts



DREAL Occitanie

<numéro>

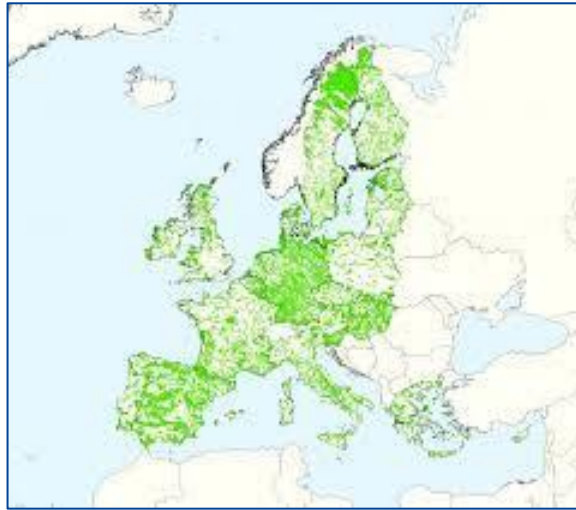
22/11/2021

Atelier Prairies et Milieux ouverts

Le dispositif Natura 2000

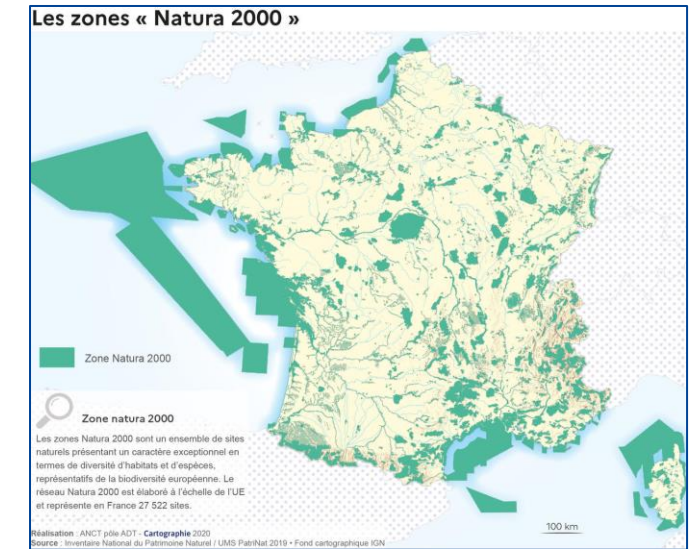
En Europe :

- 30 000 sites
- 18% du territoire

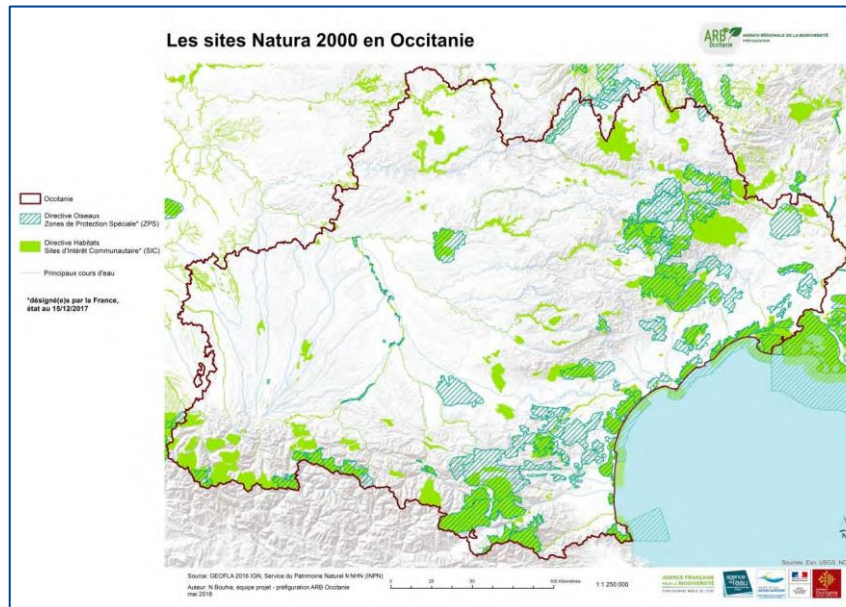


En France :

- 1 800 sites
- 13%



Les sites Natura 2000 en Occitanie



En Occitanie :

- 250 sites
- 18%



La gestion des sites Natura 2000

Une obligation de résultats, pas de moyens

- Concilier préservation du milieu et activités humaines
- Chaque Etat choisit son mode de gestion des sites

En France, une démarche concertée et contractuelle

- COPIL et DOCOB
- Portage par les collectivités encouragé

Une autorité administrative garante de la bonne gestion des sites

- La Région depuis le 1^{er} janvier 2023



Le DOCOB : cadre de la gestion des sites N2000

Des actions d'information/sensibilisation

Des études et suivis scientifiques

Des actions de préservation / restauration : contractuelles ou non

L'outil contrat :

- Contrats forestiers (pilotage Région)
- Contrats ni-ni (pilotage Région)
- MAEC (pilotage MASA)



Contrat restauration de prairie et remise en pâturage extensif

Site N2000 Vallée de la Cère et ses affluents

Prairie d'intérêt communautaire : formation herbeuse à nard (code N2000 6230)

Très rares sur le site : faibles surfaces, fortes pentes, accès difficiles → abandon gestion pastorale

- Développement de ronciers et fougères
- Clôture en mauvais état pour contenir le bétail
 - Restauration des milieux ouverts par débroussaillage (2 années) : 1,61 ha : 2 500 €
 - Equipements pastoraux liés au projet (enlèvement et pose clôture : 1380 ml, mise en défens du cours d'eau : abreuvoir, passerelle pour traversée bétail) : 15 000 €
 - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts par éleveur



Ronciers avant travaux



□



□



□



□



Parcelle débroussaillée





MAEC CPRA : Création de prairies

Cahier des charges: les grandes lignes

- Surfaces éligibles : surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins
- Respecter la localisation du couvert conformément au diagnostic préalable
- Mettre en place le couvert (liste de couverts déterminée par territoire PAEC) et le maintenir pendant la durée du contrat
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées

Rémunération : 358 € / Ha

17 sites N2000 concernés par la mesure



MAEC CPRA : Création de prairies





Discussion sur les solutions - 20 minutes

Chaque participant pourra s'exprimer sur les mesures de restauration qu'il souhaiterait voir privilégiées pour restaurer cette zone/type d'écosystème/espèce et pourquoi

- *vous paraît-il plus important de réduire l'impact des activités humaines et/ou d'agir activement pour aider la nature à se reconstituer ?*
- *À votre avis, quelles sont les actions nécessaires à mener pour restaurer la nature dégradée ou abîmée près de chez vous ?*

Le groupe vote pour 3 mesures phares.

Rapportage en plénière par le groupe de l'enjeu choisi et des 3 mesures phares, *en indiquant pourquoi* –

5 minutes



RESTITUTION DES ECHANGES

Prairies et milieux ouverts

2) Ateliers participatifs

Mesure phare n°1

- Description :
- Justification :

Mesure phare n°2

- Description :
- Justification :

Mesure phare n°3

- Description :
- Justification :

Verbatims